

Protocole sanitaire visant à réduire les risques de propagation de la COVID-19 lors de la tenue de toute élection municipale



Liste des consignes sanitaires pour la sollicitation ou pour la collecte de contributions politiques en personne¹

Mise en situation

Élections Québec et le ministère des Affaires municipales et de l’Habitation ont collaboré avec le ministère de la Santé et des Services sociaux pour établir un [Protocole sanitaire visant à réduire les risques de propagation de la COVID-19 lors de la tenue de toute élection municipale](#), qui a été rendu public le 21 août 2020. Ce protocole comporte un ensemble de mesures visant les activités préparatoires de l’élection jusqu’à la tenue du scrutin et les règles de financement politique. Il est diffusé sur le site Web d’Élections Québec, dans la section « Élections en temps de COVID-19 ».

Ce protocole prévoit notamment des mesures en matière de contributions politiques. Pour éviter les interactions avec les électrices et les électeurs, Élections Québec privilégie la sollicitation et la collecte de contributions à distance. Un [tableau synthèse](#) décrit l’application de ces consignes ; il est disponible dans l’extranet et sur le site Web d’Élections Québec. Si la sollicitation ou la collecte des contributions se fait en personne, les consignes sanitaires énumérées dans la présente liste s’appliquent. Cette liste précise que la collecte se fait sur rendez-vous et que le nom et les coordonnées des personnes rencontrées, y compris toute personne ayant refusé de fournir une contribution, sont consignés dans un registre qui pourra être remis dans l’éventualité d’une enquête des autorités de santé publique. Cette mesure vise à faciliter ces enquêtes en cas d’éclosion de COVID-19.

Remise de la liste

La présente liste remplie est remise à la trésorière ou au trésorier de la municipalité en même temps que les reçus de contribution.

Consignes sanitaires

Personne qui sollicite ou qui collecte les contributions politiques	
<hr/>	
Prénom et nom	
<hr/>	
Entité politique visée (nom de la personne candidate ou du parti)	Municipalité

¹ Mesure 2.7 du protocole sanitaire.

Les consignes sanitaires suivantes s'appliquent à la représentante officielle, au représentant officiel ou à la personne désignée qui sollicite ou qui recueille des contributions politiques en personne :

un rendez-vous a été fixé avec le donateur dans un lieu déterminé limitant les rassemblements (p. ex., au volant d'une voiture, en plein air, dans une résidence privée ou dans un endroit public permettant de respecter les règles d'hygiène applicables et les normes de distanciation physique, telle que la bibliothèque municipale) ;	<input type="checkbox"/>
un temps suffisant a été prévu pour chaque donateur, évitant que ceux-ci ne soient rassemblés dans un même lieu ;	<input type="checkbox"/>
du désinfectant a été fourni au donateur afin de procéder à la désinfection des mains avant et après la manipulation du formulaire qui lui est remis ;	<input type="checkbox"/>
le donateur a été invité à porter un couvre-visage et à utiliser son propre crayon ;	<input type="checkbox"/>
chacun des donateurs a signé sur une fiche distincte prévue à cet effet ;	<input type="checkbox"/>
la désinfection de tout équipement utilisé aux fins de la rencontre (p. ex., une chaise) avant et après la tenue de celle-ci ;	<input type="checkbox"/>
les règles d'hygiène s'appliquant aux mains ont été respectées lors de la manipulation de tout formulaire rempli par le donateur ;	<input type="checkbox"/>
une distance de deux mètres a été respectée en tout temps entre le donateur et la personne qui sollicite ou recueille la contribution et les contacts directs (p. ex., les poignées de main) ont été évités lors des salutations ;	<input type="checkbox"/>
le nom et les coordonnées de la personne rencontrée, y compris toute personne ayant refusé de fournir une contribution, ont été consignés dans un registre qui pourra être remis dans l'éventualité d'une enquête des autorités de santé publique. Un document à cette fin est disponible sur le site Web d'Élections Québec.	<input type="checkbox"/>

Personne désignée pour solliciter ou pour recueillir des contributions

Rappelons que les contributions ne peuvent être versées qu'à la représentante officielle, au représentant officiel ou à la personne qu'il désigne à cette fin à l'aide d'un certificat de sollicitation. Le représentant officiel qui désigne une personne pour solliciter ou pour recueillir une contribution politique doit lui rappeler les éléments suivants :

- le [protocole sanitaire](#) adopté privilégie la sollicitation et la collecte de contributions politiques municipales à distance. Ce protocole peut être consulté dans la section « Élections en temps de COVID-19 » du site Web d'Élections Québec ;
- si la sollicitation ou la collecte est effectuée en personne, des consignes sanitaires s'appliquent. Le représentant officiel doit remettre une copie de la présente *Liste des consignes sanitaires pour la sollicitation et pour la collecte de contributions politiques en personne* à chaque personne désignée.

Activité ou manifestation à caractère politique

Les activités ou les manifestations à caractère politique doivent respecter les consignes sanitaires en vigueur liées aux rassemblements intérieurs et extérieurs, tant pour l'hôte que pour les personnes participantes : [Rassemblements et auditoriums dans le contexte de la COVID-19](#). Lorsque le prix du billet d'entrée est considéré comme une contribution, les consignes sanitaires relatives à la sollicitation et à la collecte d'une contribution politique s'appliquent.

→ La présente liste peut être modifiée en fonction du contexte et s'harmoniser aux mesures prises par le gouvernement et par les autorités de santé publique selon l'évolution de la COVID-19. Le site Web d'Élections Québec signalera tout changement d'importance, le cas échéant.

Si vous avez des questions, vous pouvez communiquer avec une coordonnatrice ou un coordonnateur en financement politique par courriel, à l'adresse financement-municipal@electionsquebec.qc.ca, ou par téléphone, au 418 528-0422 ou, sans frais, au 1 888 ÉLECTION (1 888 353-2846).